



M. J. Ferry

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 HOR. DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RECLAMES — 50
 La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.										
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à						
				LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.	11 h. 44 ^m soir.	11 h. 44 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin.	4 h. 18 ^m matin.	4 h. 18 ^m matin.
10 h. 47 ^m »	5 h. 50 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »	—	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir.	2 h. 19 ^m soir.	2 h. 19 ^m soir.
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.				Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.						

Cahors, le 28 Février.

Le projet de budget de 1885 est complètement élaboré et le ministre des finances le déposera probablement aujourd'hui, jeudi, sur le bureau de la Chambre des députés.

Ce projet diffère peu de celui de 1884. En présence des difficultés financières du moment, le gouvernement a résolu d'écartier toutes les dépenses nouvelles tant pour les services généraux des ministères que pour les lois qui sont en préparation et dont il demandera l'ajournement, s'il en est besoin.

Le chiffre des dépenses ordinaires pour 1884 a été fixé à 3 milliards 25 millions. Pour 1885, le projet de budget les évalue à 3 milliards 40 millions. Il y a donc 15 millions en sus à l'exercice 1885. Ce supplément appartient presque tout entier au service de la dette publique pour le service de certaines annuités. Pour tous les autres ministères, on a reproduit presque rigoureusement les chiffres de 1884.

Il y a donc 15 millions de recettes à trouver en dehors de celles qui existaient dans le budget de 1884. En outre, il faudra trouver 35 millions en plus pour combler l'insuffisance du rendement de l'impôt sur les sucres.

Lors de l'abaissement de la taxe des sucres, on avait prévu que par l'accroissement successifs de la consommation, on retrouverait, au bout de cinq ans, le même chiffre de rendement que l'impôt donnait avant le dégrèvement et ces cinq années expirent en

1885. Or, ces prévisions ne se sont pas réalisées. L'impôt des sucres qui devrait donner 195 millions en 1885, ne donnera guère, si l'on se base sur l'année précédente, que 160 millions, soit 35 millions en moins.

Ces 35 millions, joints aux 15 millions dont nous avons parlé plus haut, font un écart de 50 millions.

Pour se procurer ces 50 millions, le ministre des finances, comme nous l'avons déjà dit, n'a pas voulu recourir à la création d'impôts nouveaux. Il se borne à rectifier la perception de certains impôts existants pour réprimer la fraude et faire rentrer dans les caisses du Trésor des sommes qui lui sont annuellement soustraites. En outre, il élève la taxe sur les liqueurs et étend à l'Algérie certains impôts de la métropole tels que celui sur les alcools et certains droits tels que celui sur les successions.

La répression de la fraude porterait sur les bouilleurs de cru, c'est-à-dire sur ceux qui, en vertu d'une loi de 1874, ont le privilège de fabriquer, à l'abri de tout impôt, l'alcool pour leur consommation personnelle jusqu'à concurrence de 20 litres. Rien que par l'effet des dispositions nouvelles qu'il proposera contre les fraudeurs, le ministre des finances espère récupérer une somme de 20 millions par an.

Les autres mesures que nous avons indiquées doneraient 30 millions, ce qui permettrait d'établir exactement l'équilibre du budget ordinaire.

Quant au budget extraordinaire de 1885, il différera considérablement de celui de

1884 et par le chiffre de la dépense et par la nature des ressources avec lesquelles on l'alimentera.

On sait que le vote des conventions a eu pour effet de décharger l'Etat des travaux de construction des chemins de fer. Néanmoins, il reste à exécuter les travaux des ports, de voies navigables, et à achever la reconstitution du matériel de guerre et de la marine. C'est cette nécessité qui oblige au maintien du budget extraordinaire.

Pour 1884, ces travaux s'élèvent à 275 millions; pour 1885, le gouvernement propose de les réduire à 203 millions. Quant aux ressources pour couvrir ces dépenses, elles ne seront plus demandées, comme jusqu'à présent, à des emprunts en 3/0/0 amortissable, mais à des émissions d'obligations à court terme.

M. Tirard se propose d'émettre 200 millions de ces obligations, dont 54 millions à échéance de 1888, et le reste reporté, quant à l'échéance, sur 1889 et 1890.

L'ARMÉE COLONIALE.

Après avoir ajourné la partie financière de la loi sur l'enseignement primaire, la commission du budget vient encore d'ajourner, faute de ressources suffisantes, la création d'une armée coloniale.

Certes, étant donné l'état de nos finances on ne saurait blâmer la commission du budget d'avoir pris cette décision; cela prouve que l'on commence à s'apercevoir qu'il y a quelque inconvénient à engager des dépenses à tort et à travers sans s'être rendu compte de la situation budgétaire. Il serait à désirer que l'on se fût toujours montré aussi réservé, aussi parcimo-

nieux des deniers de l'Etat. Si nous n'avions pas tant gaspillé de millions, nous ne serions pas aujourd'hui dans la gêne.

Il est bon de faire respecter le drapeau et le prestige de la France à l'extérieur; mais il n'est pas moins utile de se réorganiser à l'intérieur, et de se mettre en mesure de faire face aux éventualités qui pourront se produire dans un avenir plus ou moins rapproché. La question n'est point tant d'étendre son domaine que de s'attacher à faire fructifier celui que l'on possède et à se mettre en état d'en défendre l'intégrité.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 février 1884.

On entend la discussion d'un projet portant ouverture et annulation de crédits sur les exercices 1882 et 1883. Les articles 1 à 5 sont adoptés.

M. de Lannesson fait remarquer que le projet contient une demande de crédit pour l'expédition de Madagascar. C'est de cette façon indirecte que la Chambre a appris qu'il y avait une expédition de Madagascar. Le moment paraît venu de lui donner quelques renseignements sur cette affaire.

M. Jules Ferry, président du conseil: Il serait préférable d'ajourner les explications sur cette question.

M. de Lannesson croit qu'il y aurait de graves inconvénients à garder plus longtemps le silence sur cette affaire.

La Chambre doit se rappeler que dans celles de Tunisie et du Tonkin, elle s'est trouvée obligée de s'associer à des responsabilités très lourdes. Il lui appartient de voir si, dans cette circonstance, elle veut renouveler cette expérience.

M. Périn pense que le gouvernement doit faire savoir pour quels motifs et dans quel but on a fait l'expédition de Madagascar. Il y a eu des crédits engagés; la commission du budget n'a pas voulu les accepter sans explications. Le moment est venu de saisir la Chambre du crédit spécial qui lui permettra de se prononcer sur cette expédition, engagée sans son assentiment.

nez-vous la peine d'entrer.

L'émigré entra.
 Il n'y avait plus dans la cuisine qu'Agnès Chassard et les deux sœurs.

Les trois frères avaient disparu.
 La veuve tricotaît près de l'âtre, où maintenant quelques charbons seuls brûlaient.

Florence était assise dans l'angle de la cheminée. Dès le seuil, notre gentilhomme crut voir les grands yeux bleus de la fillette s'attacher sur lui avec une expression de tristesse et d'intérêt étrange.

Mais que lui importait?
 La physionomie de l'endroit lui paraissait débonnaire, et Marianne s'empressait d'une façon si accorte pour le débarrasser de son chapeau et de son manteau !...

— La vieille s'était levée :
 — Il est si tard, dit-elle, que nous allions nous coucher... Une mauvaise nuit, n'est-il pas vrai ? Le citoyen vient de loin ?...

— J'arrive de Charmes, ma chère dame.
 — A pied ?... Trinité sainte !... Une fièvre trotte !...

Non pas, heureusement; ma monture est restée dehors, où je vous serais obligé de ne pas la laisser.

— Ma fille aînée va la conduire à l'écurie. Prenez un siège, citoyen... Florence, une brassée de sarments sur le feu; ne vois-tu pas que le voyageur grelotte ?

— Mademoiselle, fit Gaston à Marianne qui sortait, je vous recommande ma valise et mes armes.

Ensuite, s'adressant à l'hôtielière :

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(12)

L'Hôtellerie Sanglante

PREMIÈRE PARTIE

LES ASSASSINS

— Vous êtes tout excusé, patron, répondit-il. Il ne s'agit que de s'entendre. C'est moi qui aurais dû commencer par vous exhiber mes papiers.

Joseph continua :
 — On va vous donner une chambre et vous y servir à souper...

— A la bonne heure ! Voilà qui est parler ! s'écria le colporteur avec une satisfaction bruyante. De fait, je ne serais pas fâché de toucher quatre mots à un plat de fricassée et huit à un vin sans baptême.

— Marianne, commanda le paysan, va quérir à la cave une bouteille de première qualité.

Il appuya :
 — De première qualité, tu as compris.

— Anthime Jovard opina :
 — De première qualité. C'est cela. On ne renaude pas sur ce qui est bon, dès l'instant qu'on y met le prix.

Joseph s'adressa à Florence :

— Toi, coquette, conduis le citoyen au numéro 6, tu sais, au fond du corridor.

La fillette était demeurée à genoux devant le garçonnet. Elle tournait le dos à son frère. Sans quoi, celui-ci aurait surpris, à nouveau, sur les traits de la Benjamine la même expression de douleur et de stupeur qu'il y avait remarquée une demi-heure auparavant. Le paysan éleva la voix :

— Eh bien, minette, est-ce que tu dors ? Notre hôte attend. Il doit lui tarder de se coucher.

Agnès Chassard intervint :
 — Laisse-la moi. Elle m'aidera avec sa sœur à préparer le souper. François conduira le voyageur, tandis que Sébastien descendra à la cave.

Anthime Jovard reprit sa ceinture sur la table et se la reboucla aux reins. Ensuite, enlevant de la chaise l'enfant toujours enseveli dans un profond sommeil :

— Allons faire dodo, trésor ! Tu n'auras pas besoin qu'on te berce, hein ? Ni moi non plus, pareillement, lorsque j'aurai chiqué les vivres.

— Faudra-t-il vous éveiller demain matin ? s'informa François en allumant la lumière.

— Pas la peine de vous déranger; j'ai l'habitude de me lever sitôt que l'aube tape aux carreaux.

— Alors quand vous voudrez, citoyen ?
 — Marchez devant, je vous emboîte.

Avant de sortir derrière son guide, le digne colporteur se retourna :

— Bonsoir, la compagnie, fit-il affectueusement. A demain. On tuera le ver en réglant son compte.

M. Jules Ferry : Il n'y a pas d'expédition. (Bruits divers.)

M. Georges Périn : Lorsque la question reviendra devant la Chambre, le ministre ne pourra soutenir qu'il n'y a pas d'expédition à Madagascar.

M. Jules Ferry : Tout le monde a compris jusqu'à ce jour que le silence était patriotique. Ce n'est pas le ministère actuel qui a engagé la question, il l'a trouvée engagée et a considéré qu'il y avait là une opération relevant du droit de gendarmerie qui appartient à une grande nation sur les populations inférieures. (Bruits divers.)

L'opération a été poursuivie jusqu'à ce jour avec les ressources du budget, et le crédit supplémentaire de 165,000 fr. qui est indiqué, ne permet pas de penser qu'il s'agisse d'une expédition bien considérable. Il ne se passe rien à Madagascar qui soit anormal et qui échappe au contrôle du Parlement. (Très-bien !)

M. Georges Périn invite la Chambre à se souvenir de la leçon qu'elle vient de recevoir du président du Conseil. On saura désormais qu'il faut interpellé dès le début d'une affaire et on ne pourra plus reprocher aux auteurs de l'interpellation de gêner le gouvernement.

S'il n'y a pas d'expédition, on ne peut contester qu'il y a une action militaire engagée à Madagascar. Du jour où cette action est sortie des proportions d'une simple police, le Parlement aurait dû en être informé. (Très bien ! à gauche.)

M. de Lanessan dépose une demande d'interpellation sur les affaires de Madagascar.

M. Jules Ferry prie la Chambre de remettre à la prochaine séance pour la fixation du jour.

M. de Lanessan insiste pour la fixation immédiate du jour de la discussion.

L'interpellation est fixée à quinzaine.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'instruction primaire.

M. Freppel combat l'article 17. Il dépose un amendement tendant à ce que de nouvelles nominations congréganistes puissent toujours avoir lieu suivant les besoins de l'enseignement primaire.

M. Paul Bert repousse l'amendement, qui serait la négation de toute la loi.

M. Freppel : En votant l'article, la Chambre a voulu édicter un principe, mais n'a pas entendu désorganiser l'enseignement.

M. le Ministre de l'instruction publique constate que si la rédaction de la commission était adoptée, le gouvernement serait dans l'impossibilité d'appliquer la loi en ce qui concerne les écoles de filles.

Il serait difficile, en effet, de remplacer les institutrices congréganistes à bref délai.

Il demande à la Chambre d'adopter pour les écoles de garçons les mesures que la commission propose pour les écoles de filles, c'est-à-dire de ne commencer le recrutement exclusivement laïque que dans le délai de quatre ans au lieu de le commencer immédiatement.

Il demande le rejet du paragraphe 1^{er} portant qu'à partir de la promulgation de la loi ancienne, la nomination nouvelle des instituteurs congréganistes ne pourra avoir lieu.

Il affirme que le pays n'est nullement rebelle à l'enseignement laïque et que le nombre des élèves s'est accru dans les écoles laïques d'une façon considérable.

Il demande le renvoi de l'article à la commission et indique le sens de la rédaction que le gouverne-

ment désirerait voir adopter :

« Aucune nomination de congréganiste ne pourra avoir lieu dans les écoles de garçons à partir de quatre ans, et dans les écoles de filles à partir de six ans après la promulgation de la présente loi. » (Applaudissements à gauche.)

L'amendement de M. Freppel n'est pas pris en considération par 373 voix contre 97.

La commission accepte le renvoi de l'article 17. Le renvoi est prononcé.

Séance jeudi.

Informations

M. LE COMTE DE PARIS

Nous croyons savoir que M. le comte de Paris a fait remettre une somme de 50,000 fr. au comité qui s'est chargé d'élever un monument à la mémoire d'Henri V, à Auray.

LE PRINCE JÉRÔME

Le bruit court que le prince Napoléon se rendrait en Angleterre avec son fils, afin de travailler, sous les auspices de l'ex-impératrice, à la réconciliation des deux branches bonapartistes.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE DIMANCHE

Sont élus députés : M. Riou de Largentaye, conservateur, dans l'arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord.)

M. le docteur Labrousse, républicain, dans l'arrondissement de Brive (Corrèze).

Les deux élus n'avaient pas de concurrent.

LA REINE DE TAHITI A PARIS

On annonce l'arrivée à Paris de la reine Marahu, de Tahiti, qui vient de New-York.

Elle est fille d'un colon anglais, M. Salmon, et d'Arutainivahine, qui appartient à l'une des familles les plus puissantes de Tahiti.

La reine Marahu a été élevée à Sydney en Australie.

Elle est mariée au prince Arliané, héritier de la reine Pomaré, mais elle en est séparée pour incompatibilité d'humeur.

On sait que, depuis 1880, le titre de roi, porté par Pomaré V, n'est que purement honorifique, l'ex-souverain ayant cédé tous ses droits à la France.

La reine Marahu est âgée de vingt-cinq ans.

Devant Bac-Ninh.

D'après des renseignements de source anamite, les Chinois auraient l'intention d'évacuer Bac-Ninh et de se retirer vers le nord, par la voie de Lang-Son et de Cao-Bang.

Une dépêche de Hong-Kong aux journaux anglais dit : « En dépit des difficultés signalées par l'amiral Courbet, un ordre a été transmis de Paris afin de presser l'attaque de Bac-Ninh. »

« Les Chinois ont exécuté de grands travaux de défense ; des torpilles sont placées dans les rivières avoisinantes jusqu'à cinq mille de la place. »

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

M. le Préfet du Lot et M. le Maire de Cahors sont partis mercredi pour Paris, pour faire les invitations officielles à l'occasion de l'inauguration du Monument Gambetta.

— Oh ! que si, monsieur le marquis, et il y a belle lurette que votre chambre est prête, la chambre numéro 1, la plus présentable de la maison... Seulement, vous comprenez, on ne vous attendait point à cette heure et par ce déluge... Marianne, j'espère que le cheval de M. le marquis a tout ce qu'il lui faut. Descends à la cave maintenant. La Benjamine m'aidera à préparer la table... Un peu de patience, monseigneur, et nous vous restaurerons du mieux que nous pourrons... Ah ! c'est un jour heureux pour nous que celui-ci ! Recevoir dans notre humble logis celui que nous n'avons jamais cessé de considérer comme le légitime propriétaire des Armoises !...

Les paysans sont des comédiens supérieurs.

L'acteur le plus expert en l'art de se grimer et de simuler par le ton, le masque, l'attitude et la mimique, les différentes passions du héros qu'il est chargé d'interpréter, ne leur irait pas à la cheville.

Ils en remontreraient aux Mars et aux Talma dans la science de « composer un personnage » et de feindre les sentiments les plus opposés à leur nature, à leur caractère, à leurs habitudes et à leurs idées.

Et ce talent n'est point, chez eux, le résultat du soin, de l'étude, de l'application ; c'est un don de naissance.

Sur les planches, Agnès Chassard eût abusé tout un public de critiques, tant les témoignages de respectueuse affection et les effusions de joie dont elle accablait celui qu'elle appelait obséquieusement monseigneur, semblaient sincères et réels !...

Le sarment pétillait joyeusement. Notre cava-

INAUGURATION DU MONUMENT GAMBETTA

Dimanche dernier, la commission relative à l'érection du monument Gambetta et le conseil municipal se sont réunis à la mairie pour délibérer sur le programme à suivre le jour de l'inauguration de ce monument. L'assemblée était présidée par M. Graux, préfet du Lot, assisté de M. le maire de Cahors et de M. le président du tribunal.

M. le préfet a exposé que le jour de l'inauguration était irrévocablement fixé au 2 avril, anniversaire de la naissance de Léon Gambetta ; que cette journée serait consacrée à la glorification de l'illustre citoyen, et que plusieurs membres du gouvernement devant assister d'une manière officielle à cette fête patriotique, il y avait lieu de présenter et de discuter un programme de tout ce qui pouvait se rattacher à cette solennité.

M. le maire a ensuite soumis à l'assemblée un projet de programme de la fête qui a été approuvé, sauf quelques légères modifications.

Il a été convenu ce qui suit :

1° A 8 heures du matin, une distribution de secours aux pauvres de la ville se fera par les soins du Bureau de bienfaisance.

2° A 10 heures 1/2, les autorités de la ville et le conseil municipal se rendront à la gare pour recevoir les membres du gouvernement ;

3° A 11 heures aura lieu un déjeuner à l'hôtel de la Préfecture ;

4° A 3 heures précises, un cortège, composé des ministres, sénateurs, députés, invités, conseil municipal et tous les hauts personnages de la ville, partira de l'hôtel de la Préfecture pour se rendre sur le lieu de l'inauguration ;

5° Vers les 7 heures du soir, un banquet aura lieu sous la halle ;

6° Enfin, la gare, les avenues, les maisons seront pavoisées et illuminées.

ITINÉRAIRE DE LA VISITE PASTORALE DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE CAHORS POUR L'ANNÉE 1884.

Mars

Mardi, 18. — Visite à St-Henri ; coucher à Ussel.

Mercredi, 19. — Confirmation à Ussel ; coucher à Montamel.

Jeudi, 20. — Confirmation à Montamel ; coucher à St-Germain.

Vendredi, 21. — Confirmation à St-Germain.

Samedi, 22. — Confirmation à Linars ; coucher à Montfaucon.

Dimanche, 23. — Confirmation à Beaumat.

Lundi, 24. — Séjour à Montfaucon ; coucher à Ginouillac.

Mardi, 25. — Confirmation à Ginouillac ; coucher à St-Projet.

Mercredi, 26. — Confirmation à St-Projet ; coucher à Payrac.

Jeudi, 27. — Confirmation à Payrac.

Vendredi, 28. — Confirmation à Camy.

Samedi, 29. — Confirmation à Pinsac ; coucher à Souillac.

Dimanche, 30. — Confirmation à Souillac.

lier avait pris une chaise et regardait fumer la semelle de ses bottes... L'hôtesse allait et venait, ordonnant et gesticulant.

— Allons, vite, Florence ! La nappe, le couvert, les assiettes dans la salle !... Monsieur le marquis fera un bien modeste souper : des œufs, un poulet froid, du jambon, une salade.

Pendant qu'elle discourait de la sorte, l'émigré cherchait quelqu'un de l'œil.

— Ah ça ! demanda-t-il à la fin, je n'aperçois pas vos fils, la mère. Est-ce qu'ils seraient absents ? Mes lettres avaient dû les prévenir pourtant.

— Si les gars avaient pu penser que Votre Seigneurie arriverait ce soir, ils ne seraient pas partis ce matin, à la ville, histoire d'acheter un tas de choses dont on manquait à la maison pour héberger un visiteur de votre nom et de votre rang... Oh ! mais il reviendront cette nuit, j'imagine, un peu tard, par exemple, parce que, voyez-vous, les marchés, le billard, un petit coup par ici, par là, avec Pierre et avec Paul... Les hommes, c'est si bavard et si musard !... Ils ont le passe-partout pour rentrer, et demain, dès le patron-minette, vous les verrez à votre chevet, prêts à saluer leur jeune maître et à lui protester, comme je le fais pour eux, de leur attachement et de leur obéissance.

— Je tiens, appuya Gaston, à terminer tout de suite l'affaire qui me ramène, ayant hâte de me réinstaller aux Armoises.

— Monsieur le marquis les retrouvera dans l'état qu'il les a laissées. Pas un meuble n'a été bougé dans les appartements du château ; pas un arbre, pas un caillou dérangés dans toute l'é-

Lundi, 31. — Confirmation à Lachapelle-Auzac ; coucher au Roc.

M. le ministre de l'agriculture vient d'accorder à la ville de Figeac un secours de 4,347 fr. 50, destiné aux cultivateurs nécessiteux qui ont eu à souffrir de l'orage du 12 juillet dernier.

M. le ministre de l'agriculture vient d'accorder une subvention de 4,000 fr. au département du Lot, pour l'entretien des pépinières de vignes américaines.

Avis aux Rentiers.

La Trésorerie générale du Lot se charge :

- 1° Des achats et ventes de rentes sur l'Etat, sans aucun frais, autres que le courtage justifié de l'agent de change ;
- 2° Des achats et ventes de toutes valeurs françaises sans autres frais que le courtage de l'agent de change et le port des titres ;
- 3° De tous dépôts de fonds en compte courant versés au Trésor et productifs d'intérêt. Ces dépôts sont toujours remboursés à vue. Le taux des intérêts peut varier selon l'importance des sommes et les conditions faites par le Trésor public aux Trésoriers généraux :

« Ce taux est actuellement de trois pour cent à vue. »

4° De toutes opérations du Crédit foncier, achats, ventes, paiement de coupons, émissions et annuités ;

5° De toutes opérations pour la ville de Paris ;

6° — — la ville de Marseille ;

7° — — la Société Algérienne ;

MM. les Receveurs particuliers du département sont autorisés à faire les mêmes opérations sous le contrôle et la garantie pécuniaire du Trésorier général.

LES CERCLES.

Le ministre de l'intérieur, qui avait laissé jusqu'à ce moment aux préfets la liberté de se prononcer pour l'autorisation ou le refus sur les demandes d'établissement de cercles dans les villes un peu importantes, vient de modifier cet usage administratif. — A l'avenir les préfets ne pourront se prononcer pour le refus ou pour l'autorisation sans en avoir référé préalablement au ministre, et en lui transmettant une notice sur chacun des membres fondateurs du cercle projeté.

L'IMPOT FONCIER.

La Société des agriculteurs de France, au sujet de l'impôt foncier, a émis le vœu que le travail statistique, poursuivi par le ministère des finances, soit promptement achevé, et que les quarante-six départements surtaxés soient dégrevés le plus possible.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Les jeunes gens, qui se proposent de jouir du bénéfice du volontariat d'un an, devront dépo-

tendue du domaine. Mon défunt ne l'eût point souffert, ni moi, ni les enfants non plus. Nous ne nous considérons que comme dépositaires et nous avons dans nos idées qu'un jour lui irait où l'héritage rachèterait les biens de ses pères, ces biens que nous n'avions acquis que pour les préserver d'être dépecés par morceaux et de s'en aller à droite et à gauche... Pour ce qui est du reste, on a ponctuellement suivi les instructions contenues dans la correspondance de monseigneur. Le contrat de vente est dressé ; il n'y a plus qu'à le signer, après la somme versée, s'entend.

Le gentilhomme sourit de ce dernier trait si naïvement nature.

— Soyez tranquille, fit-il. La somme sera versée. J'apporte les cinquante mille livres.

La veuve se détourna brusquement pour cacher la flamme subite que cette phrase alluma sur sa joue bise et sous sa paupière qui battit, éblouie par le rayonnement du chiffre.

En ce moment, Marianne s'approcha... La grande fille tenait un plateau qui supportait un verre fraîchement rincé et une bouteille poudreuse. Elle salua gaillardement et dit sans embarras :

— Si monsieur le marquis désire se rafraîchir ?

PAUL MAHALIN

(A suivre).

ser leur demande à la préfecture du département où ils veulent s'engager avant le 25 août.

La composition écrite aura lieu le 27 août, à huit heures du matin.

La date des examens oraux sera fixée ultérieurement.

M. LE COMTE DE PARIS

Dimanche soir, à cinq heures trente-cinq minutes, par le train des Pyrénées, sont arrivés à Bordeaux, venant de Madrid et se rendant à Paris, M. le comte de Paris, M^{me} la comtesse, les princesses Amélie et Hélène, et M. le duc de Montpensier.

Les illustres voyageurs se sont arrêtés à la gare une heure environ, juste le temps de dîner et de reprendre le train de Paris.

M. le comte de Paris et sa famille ont dîné au buffet, à la table d'hôte. La simplicité de leur costume de voyage ne pouvait pas trahir le strict incognito dont ils s'entourent.

Le commissaire de police a fait arrêter le sieur Besse Jean, âgé de 46 ans, portefaix à Cahors, lequel avait volé un sac d'avoine au nommé Ayot, voiturier, demeurant rue du Lycée.

La police a procédé à l'arrestation du nommé Rambaud Jean, surpris en rupture de ban; cet individu a déjà subi cinq condamnations.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Rapport de M. COMBES, secrétaire général (Fin.)

M. Momméjat, instituteur à Frayssinet-le-Gélat, répondant à des questions posées par vous, vous a envoyé le résultat de ses recherches sur l'histoire et les monuments de la commune de Carluet.

Enfin, vous avez entendu la lecture du remarquable rapport adressé au Ministère par M. Paul de Fontenilles, au nom de la Société, pour demander la conservation des peintures murales du XIV^e siècle encore enfouies sous le badigeon qui recouvre les coupes de la cathédrale de Cahors. Nous devons espérer que les pouvoirs publics feront droit à cette réclamation, inspirée autant par l'amour de la science historique que par le patriotisme local.

M. le docteur Lebœuf a continué, cette année, la statistique des décès de la commune de Cahors. Nous espérons qu'il nous donnera bientôt le résumé de ce travail qu'il poursuit depuis onze années; ce temps est assez long pour qu'on puisse en tirer des conclusions importantes sur beaucoup de points qui intéressent la santé publique.

Le même sociétaire vous a présenté un rapport sur un ouvrage de longue haleine de M. Soulié, instituteur à Puycalvel, membre correspondant de la Société. Je veux parler du Catalogue des plantes recueillies à Puycalvel et aux environs, qui témoigne de la science botanique de son auteur, et de son amour du travail. Puissions-nous avoir beaucoup de correspondants qui utilisent ainsi leurs loisirs.

M. le docteur Lebœuf, qui est aussi, comme vous le savez depuis longtemps, un amateur éclairé de la botanique, vous a fait une conférence des plus intéressantes sur le *pistacia terebentus*.

M. Sawicki, dont vous connaissez les savants travaux, a continué cette année ses études astronomiques par deux mémoires: l'un sur la manière de compter les épactes, l'autre sur la cause de la déviation de la verticale.

Ce ne sont pas seulement des travaux originaux qui vous ont été communiqués pendant vos séances; plusieurs membres ont fait devant vous des analyses et des comptes rendus de publications envoyées par des Sociétés correspondantes. Je me contenterai de vous rappeler que M. Paul de Fontenilles vous a parlé des matières traitées par les Sociétés archéologiques du Midi de la France, de Béziers et du Périgord. A propos de cette dernière, il est entré dans quelques détails sur la question des églises à coupole, dont la date et l'origine sont depuis si longtemps en discussion parmi les savants.

Je ne dois pas oublier aussi les résumés intéressants que vous a donnés M. Malinowski des travaux contenus dans la *Feuille des Jeunes naturalistes*, le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais* et les *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*.

Il serait à désirer que nous eussions à entendre souvent des analyses de ce genre, qui nous feraient profiter, dans une large mesure, des travaux de nos émules.

Pour en finir avec les travaux lus dans vos séances, il ne me reste qu'à citer deux notices biographiques: l'une de M. Larous-silhe sur M. Delord, l'autre de M. d'Orsay sur M. de Roussy. Ceci m'amène à vous rappeler que nous avons eu cette année la douleur de perdre quatre de nos confrères. Outre les deux que je viens de citer, la mort nous a encore enlevé M. Caminade, ancien instituteur, et M. Jauvion, percepteur, lauréat d'un de nos derniers concours littéraires.

Après avoir payé à leur mémoire le tribut de nos confraternelles regrets, permettez-moi, Messieurs, de passer à des

idées moins tristes et d'offrir les félicitations de la Société à ceux de nos confrères qui ont remporté des victoires littéraires ou scientifiques.

J'ai à vous citer les noms: de M. Larroumet, professeur au Lycée de Vanves, qui a obtenu le titre de docteur ès lettres et le premier prix Monthyon; de M. Francis Maratuech, dont les poésies ont été couronnées à plusieurs concours et que la Société des Gens de lettres a reçu dans son sein avec honneur; enfin, de M. Malinowski, dont l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse a récompensé les longs et importants travaux en le nommant son associé correspondant.

Comme les années précédentes, vous avez reçu, en 1883, un grand nombre de dons, consistant principalement en ouvrages envoyés par leurs auteurs. Faute de pouvoir tout citer, je me bornerai à vous rappeler le livre important de M. Larroumet: *Marivaux, sa vie et ses œuvres*; la nouvelle édition que le même écrivain vient de donner d'*Andromaque*; les *Notes pour servir à un armorial des évêques de Cahors*, par M. Paul de Fontenilles; les *Monographies des communes du canton de Lautrec*, par M. E.-A. Rossignol; *Glenos quarcinolos*, poésies patoises par M. Auguste Roudouly; *L'Inventaire des Monuments mégalithiques du département d'Ille-et-Vilaine*, par M. Béziers; la *Vigne et le Phylloxera*, par M. A. Pezet; la *Caverne de Montlaur*, par M. Gustave Marty; la suite de *L'Inventaire des Archéologues du département du Lot*, par M. Combarieu; enfin, les *Félibres à Cahors*, par M. Marius Pracy, pseudonyme sous lequel se cache un des plus aimables poètes de notre Société.

Je suis forcé, pour ne pas abuser de votre temps, de passer sous silence bon nombre d'autres envois, témoignages de l'intérêt que les sociétaires correspondants et même les personnes étrangères portent à notre Compagnie.

Avant de terminer ce rapport permettez-moi, Messieurs, de vous remercier de la bienveillance que vous m'avez témoignée en me confiant deux années de suite les fonctions de secrétaire général. C'est un honneur que je sens comme je le dois; mais c'est en même temps une charge à laquelle mes occupations ne me permettent plus de suffire. Je prie donc ceux d'entre vous qui auraient voulu m'honorer de vos suffrages, de reporter leurs voix sur un autre candidat. Ma retraite ne dimidura d'ailleurs en rien l'intérêt que je porte à vos travaux; en quittant ma place au bureau, je ne cesserai pas de contribuer autant qu'il sera en moi à la prospérité de notre chère Société des Etudes.

Dernières Nouvelles

LE DÉSARMEMENT

On télégraphie de Vienne, au *Standard* du 25 :

« Dans les sphères, habituellement bien informées, on estime que l'entente de l'Allemagne avec la Russie, qui complète l'alliance monarchique continentale, a pour but d'amener un désarmement général, que le chancelier considère comme le plus grand service qu'il pourrait rendre à la nation allemande.

— La démission de M. Margue, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, est démentie.

— Dimanche, à Armentières, des anarchistes masqués sont entrés dans l'établissement d'un cabaretier qu'ils ont saccagé. Le mobile de cet acte serait la vengeance. Des amis du cabaretier étant venus à son secours, une rixe s'en est suivie. Il y a eu un mort et sept blessés. Deux arrestations ont été opérées.

— Une explosion a eu lieu à la gare *Victoria*, à Londres; une partie de la toiture a été enlevée; sept personnes ont été blessées; les maisons voisines sont endommagées. Les causes de l'explosion sont inconnues.

Paris, 27 février.

— Une question sera posée à M. Raynal, au sujet des grèves d'Anzin.

— On télégraphie de Souakim que les Anglais ont occupé, hier, le fort construit par Baker-Pacha. L'ennemi est en fuite.

— M. Janvier de la Motte, député de l'Eure, a succombé ce matin aux suites de la douloureuse maladie dont il souffrait depuis longtemps.

BOURSE. — Cours du 28 février.

3 0/0	76 35
3 0/0 amortissable (ancien)	76 40
3 0/0 id. 1884	76 40
4 1/2 0/0 ancien	107 75
4 1/2 0/0 1883	105 70

Dernier cours du 27 février.

Actions Orléans	1,284 25
Actions Lyon	1,223 75
Obligations Orléans 3 0/0	357 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	295 50
Obligations Lombardes (jouissance octobre 1883)	299 75

Étude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT DE Saisie immobilière VENTE SUR SURENCHÈRE

Adjudication fixée au HUIT mars 1884.

Par procès-verbal de M^e Antoine Brousse, huissier à Puy-l'Evêque, en date du sept novembre mil huit cent quatre-vingt-trois dûment transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-trois du même mois de novembre, volume 91, numéros 28 et 29.

Le sieur Jean Delmouly, propriétaire et briquetier domicilié au lieu de moulinet, commune de Pescadoire, lequel a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, cours de la Chartreuse, n^o 10.

A fait procéder à la saisie des biens immeubles ci-dessous désignés :

Sur la tête et au préjudice du sieur Emile Lacombe, propriétaire cultivateur habitant et domicilié à Prayssac.

Biens saisis et à vendre.

1^o Une maison d'habitation, sise à Prayssac, donnant sur le boulevard intérieur. Cette maison se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un grenier correspondant sur le tout. Elle est bâtie en pierre, couverte en tuiles creuses, un tuyau de cheminée apparaît au-dessus du toit. Elle confronte dans son ensemble du Nord avec ledit boulevard intérieur, du Levant avec la maison Teyssède, du Midi avec maison Loubeyres et du Couchant avec maison Garrigou et Contios. Le sol compris, le patis fait partie du numéro douze cent cinquante-quatre de la section E du plan cadastral de la commune de Prayssac, où il figure pour une superficie de soixante-dix centiares.

2^o Un chai et unegrange contigus et sur un terrain inculte y attenant, autrefois jardin sis également à Prayssac, cet immeuble borde au sud le susdit boulevard intérieur. Un mur de clôture longe ce boulevard; en entrant par un portail tombant de vétusté aménagé dans ce mur, on se trouve sur un patis au devant des portes des édifices, celles du chai donne au couchant et celle de la grange au midi; l'intérieur de celle-ci est en outre éclairé par une petite fenêtre garnie de barreaux en fer donnant au couchant; deux petites étables sont adossées contre le mur de clôture et celui du chai. Tous ces édifices sont bâtis en pierre et couverts partie en tiple et partie en tuiles creuses; derrière la grange a été creusée une mare entourée de murs contenant une grande quantité d'eau; le sol de ses édifices y compris le terrain y attenant comme l'emplacement de la mare et les patus audevant est en tout d'une superficie de cinq ares cinquante centiares environ et figure d'abord au cadastre sous la dénomination de terre sous le numéro 1144 P de la même section E du plan et ensuite sous les mêmes dénominations, numéro et section. Pour quatre ares soixante-cinq centiares; et le tout confronte dans l'ensemble au midi avec le susdit boulevard intérieur, du couchant avec propriétés bâties de Lafon, du nord avec jardins de messieurs Vaysses, Borrie et Conox et du levant avec jardin et bâtisses de Couailac, murs mitoyens.

Tous les immeubles ci-dessus sont situés dans la commune de Prayssac, canton de Puy-l'Evêque, arrondissement de Cahors, département du Lot, et sont jolis et exploités par le sieur Emile Lacombe, saisi, quoique portés en partie sur une autre tête.

Ils formaient le premier lot des biens saisis, ils ont été adjugés à l'audience du seize février courant, moyennant deux cent dix francs en faveur de M^e Billières avoué, qui a fait élection de command au profit de M. Antoine Deyez, propriétaire de la commune de Pontcirac.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le seize février courant, ledit sieur Jean Delmouly, a fait la surenchère du sixième et a constitué, pour son avoué, ledit M^e Delbreil.

Cette surenchère a été dénoncée conformément à la loi, avec avenir pour le huit mars prochain.

En conséquence la nouvelle adjudication des biens immeubles ci-dessus désignés, formant, comme il a été dit, le premier lot, sera faite le huit mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, à l'heure de midi à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville, sur la mise à prix de 260 fr.

En sus des charges.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-quatre,

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le février mil huit cent quatre-vingt-quatre, F^o C^o reçu un franc cinquante centimes, décimes trente-huit centimes.

Signé : DALAT, receveur.

Étude de M^e BILLIERES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n^o 52, près le palais de justice.

EXTRAIT DE Saisie immobilière VENTE A SUITE DE DE SURENCHÈRE DU SIXIÈME.

Adjudication fixée au QUINZE MARS mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Par procès-verbal de M^e Antoine Brousse, huissier à Puy-l'Evêque, en date du sept novembre mil huit cent quatre-vingt-trois dûment transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-trois du même mois de novembre, volume 91, numéros 28 et 29.

Le sieur Jean Delmouly, propriétaire et briquetier domicilié au lieu de Moulinet, commune de Pescadoire, lequel a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, Cours de la Chartreuse n^o 10.

A fait procéder à la saisie des biens immeubles ci-dessous désignés :

Sur la tête et au préjudice du sieur Emile Lacombe, propriétaire cultivateur, habitant et domicilié à Prayssac.

L'adjudication desdits biens a eu lieu devant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées, le seize février courant, en deux lots.

Mais par acte, fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt-un février courant, le sieur Bousquet Alain, boulanger, domicilié de la commune de Prayssac, ayant constitué M^e Jules Billières, pour son avoué, près ledit tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne audit Cahors, a déclaré surenchérir du sixième sur le prix du deuxième lot adjugés audit M^e Delbreil avoué, qui a fait élection de command en faveur dudit Delmouly, poursuivant au prix principal, de quatre mille deux cent trente francs, cet acte de surenchère a été signifié conformément à la loi.

Le deuxième lot comprend :

1^o Une vigne située au lieu dit Malecoste, figurant au cadastre de ladite commune de Prayssac sous le numéro 862 de la section C du plan pour une contenance de vingt-un ares quarante centiares ;

2^o Une pâture attenant et au même lieu dit Malecoste, porté au cadastre sous le numéro 863 de la même section C du plan pour une contenance de neuf ares ;

3^o Une terre labourable au tènement dit les Landes, figurant au cadastre sous le numéro 1070 de la même section C du plan pour une contenance de quatre-vingt-six ares cinquante centiares ;

4^o Une terre située au lieu dit plaine de Boutié, figurant audit cadastre sous le numéro 843 de la section D du plan, pour une contenance de vingt-neuf ares dix centiares ;

5^o Une autre terre labourable située au même lieu dit plaine de Boutié, figurant au même cadastre sous le numéro 851 de la même section D du plan pour une contenance de vingt-sept ares trente centiares ;

Ce dernier article appartient au sieur Lacombe quoique par une erreur de mutation il soit porté sur la tête du sieur Bach Jean, cultivateur à Gigou, commune de Prayssac.

Tous les immeubles ci-dessus sont situés dans la commune de Prayssac, canton de Puy-l'Evêque, arrondissement de Cahors, département du Lot, et sont jolis et exploités par le sieur Emile Lacombe saisi, quoique portés en partie sur une autre tête.

Le cahier des charges a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors le onze décembre dernier et publié à l'audience du douze janvier courant et l'adjudication a été continuée à l'audience du seize février prochain.

En conséquence la vente aura lieu le quinze mars prochain, jour de Samedi à l'heure de midi à l'audience des criées dudit tribunal civil de Cahors au Palais de justice de cette ville.

Sur la nouvelle mise à prix résultant de la surenchère de quatre mille neuf cent trente cinq francs, ci 4,935 00 En sus des charges.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-quatre.

L'avoué poursuivant

J. BILLIERES.

Enregistré à Cahors, le février mil huit cent quatre-vingt-quatre, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

LE VIN de G. SEGUIN, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

BIBLIOGRAPHIE

Viennent de paraître à la librairie HACHETTE ET C^{ie}.
 1^o L'Année scientifique et industrielle, de Louis Figuiet, pour 1883. C'est le 27^e volume de cet important annuaire, où l'infatigable vulgarisateur présente, avec le talent qu'on lui connaît, le résumé complet des travaux scientifiques, des inventions et des principales applications de la science à l'industrie et aux arts, qui ont signalé chaque année. Le

présent volume est accompagné d'un frontispice gravé retraçant la catastrophe de l'île de Java et l'éruption du volcan le Krakatoa, le 11 août 1883.
 2^o Le vingt-deuxième fascicule du Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle, de Vivien de Saint-Martin, continuant le second volume de cette magnifique publication, qui sera, avec l'Atlas universel du même auteur, un des grands monuments scientifiques de notre temps.
 3^o Le charmant voyage du nouvel académicien, Edmond About, de Ponthoise à Stamboul, peignant cela va sans dire, de malice, de verve et de piquante réalité, digne de la plume qui a écrit la Grèce contemporaine, le Roi des montagnes et le Roman d'un brave homme.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du N^o 776, du 23 février 1884 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Sagnier. Société des agriculteurs de France. — De Gasparin. L'acide phosphorique dans les terres arables. — Champin. Les écoles de greffage. II. — Sagnier. Concours généraux agricoles de Paris. — Renou. Météorologie du mois de janvier 1884. — Vavin. Pommes de terre Prince de Galles et Belle de Vincennes. — Courtois. Une récolte de pommes enfoncée par la charrue. —

Sagnier. Société d'encouragement à l'agriculture. — Sagnier. Société nationale d'agriculture. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Féron. Bulletin financier. — Gravures noires : Concours généraux agricoles de Paris (5 fig.).

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 4207^e livraison (23 février 1884). — Voyage aux Philippines, par M. le docteur Montano. — 1879-1880. — Texte et dessins inédits. — Dix gravures de A. Slom, A. de Bar, Dosso, Tofani et Langlois, avec une carte. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.



RUE DU LYCÉE, 9, **MAISON DU PONT-VALENTRE** RUE DU LYCÉE, 9, CAHORS.

Le Sieur ANCIAUME, marchand Tailleur, prévient sa Clientèle et le Public qu'il vient de transférer son Magasin rue du Lycée, 8, et de traiter avec les meilleures Maisons, pour tenir, dans un Salon spécial, à côté de son Magasin :

LA **DRAPERIE DE HAUTE NOUVEAUTÉ, RENOUVELÉE** TOUTES LES SAISONS
 les **Vêtements confectionnés**
 et les **CHEMISES** de toutes qualités

Le tout garanti du dernier goût et dont la confection ne laisse rien à désirer. On peut s'en rendre compte en allant le visiter, ou bien il portera en ville et à la campagne les échantillons dont demande lui sera faite.

Librairie Générale

L. PLANAVERGNE

4, rue du Lycée, 4, Cahors.

LA SEULE qui donne en lecture toutes les Nouveautés, au prix de 2 fr. par mois ou de 18 fr. par an.

Envoi franco du Catalogue à toute personne qui en fera la demande.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

OCTAVE FEUILLET VICTOR TISSOT
 LA VEUVE L'ALLEMAGNE AMOUREUSE
 GUSTAVE DROZ ADOLPHE BELOT
 TRISTESSES ET SOURIRE LA TÊTE DU PONTE

EMILE ZOLA

La Joie de Vivre.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour dent, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

Loterie

AU PROFIT DES PAUVRES ET DU MONUMENT

Composée de 12 Machines à Coudre

PRIX DU BILLET 1 FRANC.

Ces machines sont exposées dans une des salles de la Mairie et l'on peut se procurer des Billets dans tous les bureaux de Tabac, ou chez M. DESPRATS, à Cahors.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^o

C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

LOTÉRIE

ARTS DÉCORATIFS

DERNIER TIRAGE

31 Juillet prochain
 DIX GROS LOTS

Un Lot de:

500.000 F.

Un Lot de 200.000 Fr.

4 lots de 100.000 fr. —
 4 lots de 50.000 —
 8 lots de 25.000 —
 20 lots de 10.000 —
 100 lots de 1.000 —
 400 lots de 500 —

Au total 538 lots formant

DEUX MILLIONS

PAYABLES EN ESPÈCES

Le montant des Lots est déposé à la Banque de France

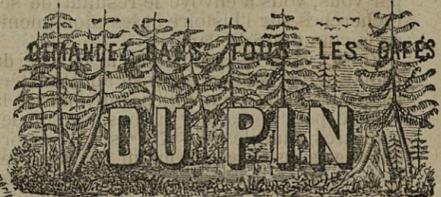
Les billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats à l'ordre de M. Henri AVENEL, Directeur de la Loterie, Palais de l'Industrie, porte IV, Champs-Élysées, Paris

Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

24 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
 MEMBRE DU JURY
 BORDEAUX EXP^o INT^o 1882 HORS CONCOURS



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

APPAREILS CONTINUS

POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES
 Eaux-de-Seltz, Limonades, Soda-Water, Vins mousseux, Bières
 LES SEULS QUI SOIENT ARGENTÉS A L'INTÉRIEUR

NOUVEAU PETIT APPAREIL CONTINU A BON MARCHÉ



Les Siphons à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

MAISON J. HERMANN-LACHAPPELLE

J. BOULET & C^{ie}, Successeurs, INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS

RUE BOINOD, 31-33 (Boulevard Ornano, 4-6) PARIS

ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS DÉTAILLÉ

VIGNES AMÉRICAINES de M^{me} Ponsot, propriétaire aux Anneraux, par Libourne (Gironde).

Dépôt des plants des propriétés de M^{me} la Duchesse de Fitz-James. Livrables en gare de Libourne au cours du Midi. — Envoi franco du prix courant complet contre demande affranchie.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTEVILLE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^{ie} concessionnaire : PARIS, 22, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE, sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Drogistes et Pharmaciens.

LE CAFÉ DES GOURMETS

est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues. Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom TREGUEN. ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

CHOCOLAT-MENIER

ÉVITER LES CONTREFAÇONS. EXIGER LE VÉRITABLE NOM

MAISON DES 100.000 PALETOTS
 CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
 RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'échantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.